

La France demande à la Commission européenne de réintroduire les subventions des associations dans le programme santé de l'UE

La suppression en 2025 des subventions de fonctionnement des organisations européennes dans le domaine de la santé a mis en danger la capacité des associations à porter la voix des patients et des usagers dans les politiques de l'UE qui les concernent.

En septembre 2025, France Assos Santé [alertait sur les conséquences de la suppression des subventions de fonctionnement](#) des associations européennes de patients et de santé publique, suite à l'élimination de cette ligne budgétaire dans le programme de travail EU4HEALTH pour 2025.

Cette décision a obligé certaines associations européennes à mettre la clé sous la porte – à l'instar d'EUROCARE qui luttait contre l'impact de l'alcool sur la santé – et beaucoup d'autres à réduire drastiquement leur personnel et leurs activités. Cela a un impact considérable sur notre capacité collective, nous associatifs, à représenter les intérêts des usagers dans les processus législatifs de l'Union européenne (UE) et dans la politique européenne de santé.

Pour Gérard Raymond, président de France Assos Santé, « *arrêter de financer les associations européennes est un choix politique et une atteinte grave à la démocratie en santé, sachant que les subventions de fonctionnement représentaient environ 1 % du budget annuel du programme EU4HEALTH. L'objectif est manifestement d'affaiblir et de faire taire la société civile, alors que les lobbys industriels n'ont jamais été aussi puissants et écoutés à Bruxelles* ».

La France est aujourd'hui à l'initiative d'une position commune soutenue par 9 Etats membres : Autriche, Belgique, Espagne, Grèce, Irlande, Lettonie, Luxembourg, Pologne et Slovaquie. Ce texte constitue un plaidoyer argumenté en faveur de la réintégration des subventions de fonctionnement dans le programme EU4Health pour 2026 et 2027.

Nous nous félicitons de cette prise de position, que nous soutenons sans réserve. Nous enjoignons les autres Etats membres à promouvoir à leur tour le rétablissement des subventions de fonctionnement des associations européennes et nous demandons à la Commission dans son ensemble, et à la Présidente Ursula von der Leyen en particulier, de continuer à défendre l'intérêt général et la santé des citoyens européens.

A propos de France Assos Santé

Créée en mars 2017, France Assos Santé est l'organisation de référence qui porte la voix et défend les intérêts des patients et des usagers du système de santé. Elle regroupe près de 100 associations nationales qui agissent pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé. Elle forme les 15 000 Représentants des Usagers qui siègent dans les instances hospitalières et de santé publique. Elle prend une part active dans le débat public et porte des propositions concrètes auprès des acteurs institutionnels et politiques pour améliorer le système de santé.

Contact presse : Service communication – 07 56 34 10 86 – communication@france-assos-sante.org